

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 15/2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice: 29

Présents : 23

Votants: 28

Procurations: 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille quinze, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION: 05 mars 2015

<u>PRÉSENTS</u>: Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO.

ABSENT : M. SALAÜN

PROCURATIONS

M. ZAMBONI	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme SEIB-TAUPIN
M. LACLAU	à	M. ANGO
Mme SUZE	à	Mme GIOIA-MASSO

SECRETAIRE : Mme LE GUIRIEC a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Convention de partenariat Jobs d'été

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune, via le relais emploi et le Point Information Jeunesse organisent, depuis 2008, la journée Jobs d'été en collaboration avec les communes de Cornebarrieu, Mondonville, Beauzelle et Seilh.

Cette manifestation s'adresse principalement aux jeunes âgés de 16 à 25 ans habitant sur ces communes.

Dans le cadre de cette manifestation, il convient de signer une convention de partenariat avec les communes participantes pour permettre le versement de la contribution de chacune d'elles.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention de partenariat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 16 mars 2015

Le Maire

Lysiane MAURE

81840